

Annexe 6

2006-inf- : Cas de fièvre typhoïde

Dix cas groupés de fièvre typhoïde autochtone ont été observés chez des personnes ayant fréquenté un restaurant parisien (le Tribeca situé rue Clerc à Paris 75007). Les mesures de prévention et de contrôle ont été mises en œuvre dans l'établissement.

Un nouveau cas vient d'être identifié avec retard hors Ile-de-France. Ainsi, d'autres personnes ayant une fièvre typhoïde autochtone en lien avec le restaurant précité peuvent ne pas avoir été diagnostiquées ni traitées à ce jour.

Le diagnostic de fièvre typhoïde mérite d'être évoqué devant toute personne présentant une fièvre persistante sans cause évidente ; la fréquentation du restaurant précité constitue, dans le cas présent, un élément important. La souche identifiée devra être transmise au CNR (Institut Pasteur 25/28 rue du docteur Roux - 75724 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01.45.68.83.39.)

La fièvre typhoïde est une maladie à déclaration obligatoire qui doit être déclarée sans délai à la DDASS.